

Orateurs Catégories	Débat d'entrée en matière / Débat général							Discussion par article / Divergences					Iv. pa. / Iv. ct. Examen préalable ¹			Motions du CE ; interventions des commissions ¹			Motions et postulats des députés et des groupes ²			
	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	1	2	3	1	2	3	1	2	3	
	Rapporteurs des commissions	Représentants de minorités	Auteurs de propositions	Groupes	Orateurs individuels	Représentants du Conseil fédéral	Rapporteurs des commissions	Représentants de minorités	Auteurs de propositions	Groupes	Représentants du Conseil fédéral	Rapporteurs des commissions	Auteurs	Représentants de minorités	Rapporteurs des commissions	Rapporteurs des commissions	Représentants de minorités	Représentants du Conseil fédéral	Auteurs	Opposants	Représentants du Conseil fédéral	
Cat. I	10' chacun	5'	5'	10' chacun	5' chacun	20'	s. d. ³															
Cat. II	10' chacun	5'	5'	temps de parole partagé	-	20'	s. d.															
Cat. IIIa	10' chacun	5'	5'	10' chacun	-	20'	s. d.	5'	5'	5'	bref ⁴	bref										
Cat. IIIa/IV	10' chacun	5'	par écrit	10' chacun	-	20'	s. d.	5'	par écrit	5'	bref	bref										
Cat. IIIb	5' chacun	5'	5'	5' chacun	-	10'	s. d.	5'	5'	5'	bref	bref										
Cat. IIIb/IV	5' chacun	5'	par écrit	5' chacun	-	10'	s. d.	5'	par écrit	5'	bref	bref										
Cat. IV	5' chacun	5'	par écrit	-	-	10'	s. d.	5'	par écrit	-	bref	bref	5'	5'	5' chacun	5' chacun	5'	5'	bref	5'	5'	bref
Cat. V	s. d.	-	par écrit	-	-	s. d.	s. d.						5'	-	s. d. ⁵	s. d.	-	s. d.	5'	5'	s. d.	

¹ En pratique, catégories IV et V. Si exceptionnellement dans une autre catégorie : droit à la parole similaire à celui du débat d'entrée en matière ou du débat général.

² En pratique, catégorie IV. Si exceptionnellement dans une autre catégorie : droit à la parole similaire à celui du débat d'entrée en matière ou du débat général.

³ s. d. = sur demande

⁴ bref = le RCN ne fixe pas expressément de temps de parole.

⁵ En pratique, uniquement si des propositions individuelles ont été déposées.